

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Salle du Conseil.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 17 octobre 2024

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, M BARON Pascal, M CAUDARD Guénaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOIR Magalie Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loëtitia, M VOL Francis.

ABSENTS excusés : M BAUDRIT Michaël,

ABSENTS ayant donné procuration : Nathalie PERROGON (à D COSSET)

M Guénaël CAUDARD a été élu secrétaire de séance

Vote du PV du précédent Conseil Municipal

1/ Exonération de la taxe foncière pour les nouvelles entreprises

Cette possibilité d'exonération est réservée aux ZRR (zones de Revitalisation Rurale) dont Brizambourg fait partie. Le Conseil après en avoir délibéré décide la reconduction de cette exonération pour 2 annuités pour la création et la reprise d'établissement. Pour rappel cette exonération existe de droit pour les immeubles d'habitation.

2/ Souscription au service DECLALOC (CDC/ locations meublées)

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M le Maire à inscrire la mairie à ce service de déclaration en ligne des logements meublés.

3/ Participation des communes aux frais de dépenses de l'école Yves Bray

Le Conseil Municipal décide de proposer une participation à hauteur de 970 € par enfants (soit une augmentation de 2,10 %)

4/ Révision des tarifs de la cantine et de la garderie

Le coût du repas pour la mairie est actuellement de 3,66 € pour les maternelles et de 3,78 € pour les élémentaires (ces montants sont réévalués chaque trimestre suivant des indices INSEE). Ces mêmes repas sont facturés aux familles : 2,80 € et 3,08 €

Le tarif actuel de la garderie est de 1 € par heure facturé à la demi-heure.

Le Conseil Municipal décide de conserver ces tarifs

5/ Signature de la convention -cadre du CDG17

Le Centre de Gestion propose une convention globale pour 17 points pouvant être externalisés par les mairies (ex : la paie, le recrutement etc...). En la signant il sera plus simple de recourir, en cas de besoin à leur service, pour un ou plusieurs points. Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer cette convention.

6/ Reconductio n de l'assurance Risques Statutaires auprès de Relyens, via le contrat de groupe négocié par le CDG17

Le conseil Municipal accepte de signer ce contrat d'une durée de 4 ans, à compter de janvier 2025.

7/ Contrats de fourniture d'électricité 2025

La commune quitte le contrat de groupe du SDEER qui n'est plus adapté à notre consommation. Le Conseil Municipal autorise M le Maire à étudier les propositions d'EDF (rdv à venir) pour un tarif réglementé pour l'ensemble des contrats de la mairie.

Questions diverses :

Avis de principe sur le spectacle circassien 2026 : accord à l'unanimité du conseil pour ce projet

Inauguration de la Maison de Santé le 26 octobre

Clôture de la Noue de la zone commerciale à revoir

Réunion groupe de travail extension de l'école jeudi 24 octobre à 15h30

Bilan Bal des Roses : environ 1500 € de bénéfices reversés à la Ligue contre le Cancer

Marché de Noël avec l'APE le 1^{er} décembre.

Fin 23h30